



**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024
PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de NARGIS s'est réuni en séance ordinaire en son lieu habituel, après convocation légale sous la présidence de M Pascal DE TEMMERMAN, Maire.

Présents : M^{me} DHAMS H. - M. NOLIN P. - MM PERON C. – THOIZON J.F.- DEQUATRE S. - M^{me} PERON B. – M. ROBIN L. - GENDROP C.

Absents excusés : M^{me} KUENY M. – M POUPAT D. – M^{mes} LUCET F. - LESCOT A. – DUCHENE N. – M. FOURMENT J.C.

Absents non excusés : /

Procurations : - Mme KUENY M. à M. NOLIN P.
- M. POUPAT D. à M. ROBIN L.
- Mme LUCET F. à M. PERON C.
- Mme DUCHENE N. à M. DEQUATRE S.
- M. FOURMENT J.C. à Mme DHAMS H.

Mme Hélène DHAMS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et propose un ordre du jour modificatif au Conseil Municipal par :

Le retrait de l'affaire suivante :

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2024.

Le Conseil ne formule aucune opposition à cet ordre du jour modificatif.

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE
EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES – ETABLISSEMENT ROLAND –
CARRIERE DE CALCAIRES PREFONTAINES ET TREILLES EN GATINAIS
ENQUETE PUBLIQUE – AVIS
DELIBERATION N° 2024-25**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2024 prescrivant une enquête publique du 13 avril au 17 mai 2024 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société EIFFAGE GC Infra Linéaires – Etablissement ROLAND en vue du renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière de calcaires sise sur les communes de Préfontaines et Treilles-en-Gâtinais.

Vu les articles L.123-9 à L.123-18, L181-10, R123-1 à R123-23, R181-36 et R.181-38 du code de l'environnement,

La Commune de Nargis est incluse dans le périmètre d'affichage de 3 km autour de l'installation classée concernée. De ce fait, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement, elle est concernée par les formalités d'affichages 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée.

Par ailleurs, conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur ce projet. Son avis doit intervenir au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête soit le 1^{er} juin 2024.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet de la société EIFFAGE GC Infra Linéaires – Etablissement ROLAND en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de calcaires sises sur les communes de Préfontaines et Treilles en Gâtinais.

(Adopté à l'unanimité).

**REGROUPEMENT INTERCOMMUNAL S.I.I.S.– DELEGUE–
SIEGE A POURVOIR
DELIBERATION N° 2024-26**

Le Maire observe qu'à la suite de la démission de Mme Mauricette KUENY en tant que déléguée titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Courtempierre, Fontenay, Nargis, Préfontaines (S.I.I.S), un siège est désormais vacant.

Il est donc proposé à M. Laurent ROBIN, conseiller municipal, de siéger au sein de cet organisme. M. Laurent ROBIN fait savoir qu'il accepte de siéger au S.I.I.S. de Préfontaines.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'accord de M. Laurent ROBIN pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Courtempierre, Fontenay, Nargis, Préfontaines (S.I.I.S).

LISTE ci-après les délégués siégeant au SIIS en tant que titulaires et suppléants.

✓ **Délégués Titulaires :**

- Mme DHAMS Hélène – M. POUPAT Dominique, M. PERON Claude, M. ROBIN Laurent.

✓ **Délégués Suppléants :**

- Mme LESCOT Aurélie – Mme DUCHENE Nathalie – Mme GENDROP Claire – M. DEQUATRE Sébastien.

(Adopté à l'unanimité).

Arrivée de Mme Aurélie LESCOT à 21 heures.

AFFAIRES DIVERSES

Motion EHPAD de Dordives – Monsieur le Maire et Mme Dhams informe le conseil que ce dossier a été discuté en réunion de CC4V avec le maire de Dordives et donnent des explications. De gros soucis financiers sont à déplorer. Cette EHPAD ne reçoit plus de nouveaux patients. Une association SOS Séniors envisage de reprendre cette EHPAD. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour soutenir cette motion visant à alerter sur la situation budgétaire critique des EHPAD publics en général et de l'EHPAD Les Hirondelles de Dordives en particulier.

Urgence Attentat été automne 2024 – Monsieur le Maire informe le conseil que la nouvelle posture VIGIPIRATE « été-automne 2024 est active depuis le 7 mai 2024 avec maintien de la posture URGENCE ATTENTAT activée depuis le 24 mars 2024.

Projet Photovoltaïque – Une lettre d'information « Projet agrivoltaïque » a été distribuée concernant l'enquête publique du 13 mai au 14 juin pour le projet « Le Martroy ».

Projet Eolien Préfontaines-Nargis – Le mât de mesure de vent sera démonté au cours de la deuxième quinzaine de juillet 2024.

Projet photovoltaïque « Les bois de Vaux » - Le maire lit le compte rendu de la réunion du 30 avril, transmis par ENEDIS concernant l'alimentation HTA de ce parc photovoltaïque. Le conseil demande qu'un courrier soit transmis à ENEDIS afin de connaître le tracé final avec acceptation des remarques de la commune (Modification du tracé par le chemin communal Croix Marie et RD 31 Route de Préfontaines).

Transfert de la Publicité – Il est décidé de s'opposer au transfert automatique aux présidents d'EPCI, des pouvoirs de police de la publicité.

Problème de voisinage – M. le Maire informe les conseillers d'un problème de voisinage. Le gérant de ces logements a été contacté.

Route des Illustres – Le panneau sera définitivement installé sur le mur de la Mairie, en façade.

Compte rendu du 12 avril – Le compte rendu transmis aux conseillers avant son approbation n'était pas assez détaillé. Il est donc demandé de le corriger et sera approuvé lors du prochain conseil municipal.

Epicierie – Mme JACQUET gérante de l'Epicierie « Aux Petits Plaisirs » annonce une manifestation pour la fête de la musique le 21 juin prochain et demande que la rue de la Mairie soit fermée à la circulation à partir de 18 heures.

Boulangerie – M. le Maire dit qu'il a enfin récupérer les clés du bâtiment et qu'un énorme nettoyage après désencombrement est à prévoir.

Agenda :

- 7 juin – Cinéma
- 9 juin – Elections Européennes
- 15 juin – Spectacle En Scène « Les carottes sont crues »

Décisions du Maire -

- 2023-12 Indemnité réparation rétroviseur véhicule communal.

Toutes les matières soumises à délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures 45.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Hélène DHAMS

Pascal DE TEMMERMAN